

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, que le conseil municipal a adopté le règlement suivant lors de la séance régulière du conseil municipal, tenue le quatorzième jour du mois d'avril deux mille vingt-et-un (2021-04-14)

Règlement numéro 276-20 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de modifier la limite du périmètre urbain de la municipalité de Charette

Ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, sis au 651, boul. Saint-Laurent Est, à Louiseville et sur son site internet au <https://mrcmaskinonge.ca/avis-publics-reglements>

DONNÉ à Louiseville, ce seizième jour du mois de juillet deux mille vingt-et-un (2021-07-16).



Pascale Plante,
Directrice Générale et
Secrétaire-trésorière